

ARTICLES.	Ordre.	Tarif.
C		
Charrues avec siège	9	35 p. c.
Charrues, simples	9	35 "
Chars (<i>voir locomotives</i>).		
Chars (<i>voir wagons</i>).		
Chataignier (<i>voir bois de service</i>).		
Chaude soudante ou rouge cerise	14	Exempt.
Chauderets à rebords pour batteurs d'or	31	"
Chauderets et baudruches pour batteurs d'or	31	Exempt.
Chaussettes et bas de coton, ou de laine cardée, peignée et filée, de poil de chèvre, alpaca ou autre animal semblable (1887).	18	10c. p. lb. et 30 p. c.
Chaussures, n.s.a.	23	25 p.c.
Chemises de toile ou de coton	18	\$1 p. dz. et 30 p.c.
Chêne, écorce de	24	Exempt.
Chêne et écorce de, extraits de	24	Exempt.
Chêne (<i>voir bois de service</i>).		
Chevaux, bêtes à cornes, moutons et porcs, pour l'amélioration des races, en vertu de réglemens faits par le Conseil du Trésor et approuvés par le Gouverneur en conseil	29	Exempt.
Chicorée, naturelle ou verte	22	3c. p. lb.
Chicorée, ou autre racine ou plante employée comme substitut du café, séchée au four, grillée ou moulue	22	4c. p. lb.
Chiffons de coton, de toile, de jute, de chanvre et de laine; déchets et rognures de papier, et déchets de toutes sortes, excepté les déchets de minéraux	17	Exempt.
Chlorate de potasse en cristaux, lorsqu'il est importé pour fin de fabrication seulement	14	Exempt.
Chlorure d'aluminium	14	Exempt.
Chlorure de chaux	14	Exempt.
Chocolat, pâte de (<i>voir Cacao</i>).		
Chronomètres pour les navires	6	Exempt.
Cidre, clarifié ou épuré	22	10c. p. g. i.
Cidre, non clarifié, ni épuré	22	5c. p. g. i.
Cigares et cigarettes, le poids des cigarettes devant inclure le poids de l'enveloppe de papier	24	\$2 p. lb. et 25 p.c.
Ciguë, graines et feuilles de	14	Exempt.
Ciment calciné et non broyé	12	7½c. p. 100 lbs.
Ciment de Portland ou romain sera classé avec tous autres ciments		
Ciment en vrac ou en sacs	12	9c. p. boisseau.
Ciment ou chaux hydraulique, broyé, y compris les barils	12	40c. p. brl.
Cinatère	14	Exempt.
Cirage à chaussures	10	30 p. c.
Cire paraffine	14	3c. p. lb.
Citrons (<i>voir oranges</i>).		
Citrons et écorces de, en saumure, destinés à être candis.	21	Exempt.
Cloches de toutes espèces, excepté pour églises	28	30 p.c.
Cloches, quand elles sont importées par et pour l'usage des églises	28	Exempt.
Clous, carvelles et clous à bordage, en métal composé	28	20 p.c.
Cobalt en minéral	28	Exempt.
Cochenille	14	Exempt.
Cochons vivants	29	2c. p. lb.
Cocoboral (<i>voir bois de service</i>).		